

# Politique de santé et de sécurité au travail

## Soutien à notre engagement envers la santé et sécurité au travail

L'objectif global du Groupe CRH Canada inc. en matière de santé et de sécurité au travail (SST) est « Zéro incident ». Selon nous, il est possible d'éviter les blessures et les maladies professionnelles. Notre équipe de direction s'est engagée à offrir à tous un environnement de travail sain et sécuritaire. C'est pourquoi nous respectons un ensemble de normes et de directives de SST, nous définissons nos responsabilités organisationnelles, nous offrons les ressources et les formations nécessaires, et nous établissons des buts et des objectifs visant à améliorer notre performance en SST et à limiter les risques pour les employés, les entrepreneurs, les visiteurs et la collectivité.

## Les principes les plus importants de la politique de SST et de son système de gestion qui contribuent à l'amélioration de notre performance :

**Responsabilité** – Chacun est responsable de sa santé et de sa sécurité. Les gestionnaires doivent offrir des systèmes de gestion appropriés, fixer des buts et des objectifs de SST et gérer la performance en SST. Les cinq « règles cardinales » permettent de sauver des vies et doivent être rigoureusement appliquées en tout temps.

**Engagement et performance en matière de SST** – Un engagement visible et une excellente performance en matière de SST sont les clés d'un bon leadership au Groupe CRH Canada inc. **Personne ne peut exécuter une action dangereuse ou travailler dans des conditions non sécuritaires, ni laisser une autre personne le faire.**

**Performance humaine** – Nous visons à réduire l'erreur humaine, et améliorer notre performance globale en sécurité, en nous concentrant sur les six principes de la performance humaine.

**Conformité** – La conformité aux lois applicables et aux autres exigences est essentielle à l'atteinte de nos objectifs. Nous nous assurons de notre conformité en procédant à des vérifications, à des inspections et à des observations sur le lieu de travail. Les gestionnaires doivent rapidement corriger les dangers mis en évidence et les non-conformités.



**Amélioration continue** – Nous affichons notre engagement envers la prévention des blessures et des maladies par une amélioration continue et des processus engageants et collaboratifs auxquels participent nos employés, nos fournisseurs et nos clients.

**Formation** – La formation est essentielle à un environnement de travail sain et sécuritaire.

- Tous les employés doivent posséder et appliquer les compétences qu'exige leur poste. Ils peuvent tous bénéficier de formations pour acquérir ou développer ces compétences.
- Les entrepreneurs doivent être formés aux règles et procédures de SST pertinentes dans le cadre de leur travail et les respecter en tout temps.

**Incidents** – Tous les incidents doivent faire l'objet d'une enquête. Les causes fondamentales doivent être identifiées et corrigées. Ceux pouvant entraîner des blessures graves doivent être communiqués aux autres divisions afin de mettre en place des mesures préventives et correctives dans l'ensemble de l'organisation.

Wayne Lazzarato  
Président et chef de la direction  
Groupe CRH Canada inc.

Signé à Toronto en mars 2018